

"Un projet essentiellement canadien qui doit être réalisé dans l'intérêt national." Ce n'est pas là certes ce que nous voyons dans le traité qui a été déposé sur le bureau de cette Chambre. Est-ce une nouvelle preuve que le Gouvernement relègue aux oubliettes les articles du programme par lequel il s'est hissé au pouvoir pour adopter, une fois installé à la direction des affaires, une ligne de conduite absolument différente de celle qu'il a préconisée au cours de la campagne électorale et qu'il avait promis d'adopter s'il prenait le pouvoir? A l'époque où le parti conservateur réuni en congrès, à Winnipeg, formula ce programme touchant la canalisation du Saint-Laurent, le projet souleva les critiques d'une partie de la presse canadienne. Le *Globe* de Toronto fut du nombre des journaux qui discutèrent la question. L'organe attitré du parti conservateur à Toronto, se mêla bientôt à cette discussion et exposa le point de vue conservateur en regard de l'attitude adoptée par le *Globe* de Toronto. Je désire citer pour le bénéfice de mes honorables amis de la droite certains passages des articles de fond qui parurent à cette époque dans les colonnes de l'organe conservateur, car ils s'appliquent assez pertinemment à la situation actuelle. Le *Mail and Empire*, le 19 octobre 1927, a publié un éditorial intitulé: "Canada mistress in her own house". L'article en question commentait les critiques du *Globe* concernant un projet de canalisation essentiellement canadien, un système national, et voici le passage que je tiens à relever:

Le *Globe* s'oppose-t-il à la condition que la canalisation du Saint-Laurent se fasse à titre d'entreprise essentiellement canadienne et constitue un système national? Pourquoi ce journal préférerait-il que cette amélioration soit menée à bonne fin comme faisant partie d'un programme de transport élaboré par le gouvernement des Etats-Unis et constitue la principale question discutée au cours de la prochaine élection présidentielle? Le *Globe* n'a-t-il pas confiance dans l'esprit national et l'initiative du peuple canadien? A venir jusqu'aujourd'hui le Canada a construit ses canaux lui-même.

C'était en 1927. La campagne pour les élections présidentielles devait avoir lieu en 1928 et le *Mail and Empire* qui, je le présume, est aussi bien au fait de la politique du parti conservateur qu'aucun autre journal canadien, sans en excepter la *Gazette* de Montréal, affirma nettement que les adeptes du projet de canalisation du Saint-Laurent à frais communs par le Canada et les Etats-Unis visaient tout simplement à s'assurer des suffrages dans la campagne présidentielle. Puis-je savoir du premier ministre si le fait qu'une élection présidentielle se poursuit présentement aux Etats-Unis a eu quelque influence sur la signature du traité conclu par le régime actuel, mettant ainsi au

rancart—dans le but de favoriser la campagne présidentielle aux Etats-Unis—le programme que le parti conservateur a formulé à la convention de Winnipeg et qu'il avait promis de mettre à exécution s'il prenait les rênes du pouvoir.

Il est inutile que, pour le moment, je discute plus au long la question de la canalisation du Saint-Laurent, car, je le répète, il est fort possible que le projet n'ait été mis sur le tapis que pour servir les fins de la campagne présidentielle et il est aussi possible que nous n'en entendions plus parler pendant quelque temps. Cependant, je ferai observer à mon très honorable ami que dans son ardent désir de conclure immédiatement un traité final, il s'est préoccupé bien plus des désirs des Etats-Unis en toute cette affaire que d'unifier la manière de voir des différentes provinces canadiennes et de prendre bien garde que le règlement d'une question internationale de cette nature ne contribue pas à soulever en même temps un problème d'ordre interne bien plus grave, dans notre pays.

Et quel est donc le passage qui vient ensuite dans le texte du discours du trône. Il est ainsi conçu:

Un comité institué par arrêté en conseil a été chargé de s'enquérir de l'application de la Loi des pensions, afin que mes ministres puissent avoir toute la documentation voulue pour rechercher s'il y a lieu de prendre d'autres mesures en vue d'acquitter les engagements du pays à l'endroit de ceux qui ont combattu pendant la Grande Guerre.

L'assertion, j'en suis convaincu, qu'un comité a été institué par arrêté en conseil pour s'enquérir de l'application de la loi des pensions apportera une grande consolation à ceux qui se croient victimes d'une injustice sous le régime de cette loi. A quelle fin ce comité a-t-il été constitué? A-t-il été créé pour mettre à exécution un programme quelconque que le ministère a en tête et qu'il est disposé à formuler? Pas du tout. Voici ce que dit le discours du trône:

...afin que mes ministres puissent avoir toute la documentation voulue pour rechercher s'il y a lieu de prendre d'autres mesures en vue d'acquitter les engagements du pays à l'endroit de ceux qui ont combattu pendant la Grande Guerre.

Un MEMBRE: Qu'y a-t-il de mal à cela?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami pose la question: "Qu'y a-t-il de mal à cela?" Voici ma réponse: Ce passage ne constitue pas l'énoncé d'un programme; il ne renseigne pas du tout la Chambre sur les intentions du ministère. Il constitue une autre tentative de la part du Gouvernement de faire croire qu'il accomplit quelque chose lorsque, en réalité, il n'agit pas. Voilà qui confirme